CONVOCATION

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

NOM Prénom : GNAEDINGER Eric

Fonction: Directeur de Polytech Nancy

certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son établissement d'enseignement supérieur ne peuvent être différés et sont indispensables la bonne poursuite de ses études :

NOM:

Prénom:

Date de naissance : Lieu de naissance : Année et Spécialité : Adresse du domicile :

Nature du déplacement :

Adresse de l'établissement d'enseignement supérieur : Polytech Nancy, 2 rue Jean Lamour 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Moyen de déplacement :

Durée de validité : du au

Nom et cachet de l'établissement : Polytech Nancy - Université de Lorraine Eric GNAEDINGER

Fait à: VANDOEUVRE-LES-NANCY

Le: 06/11/20

- 1- Ce document, établi par l'établissement d'enseignement supérieur, complète l'attestation de déplacement dérogatoire, les déplacements des étudiants dans le cadre de leurs études, qu'il s'agisse :
- du trajet habituel entre le domicile et le lieu d'études de l'étudiant
- des déplacements de nature pédagogique qui ne peuvent pas être différés, à la demande de l'établissement d'enseignement supérieur. L'étudiant doit donc également se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le premier motif de déplacement.
- 2- La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l'établissement d'enseignement supérieur. Il n'est donc pas nécessaire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l'organisation des enseignements mise en place par l'établissement d'enseignement supérieur (regroupement des enseignements par périodes, etc.) ainsi que des périodes de vacances.